

**PROGRAMME PERDIGUIER**  
**BOURSES AVIGNON UNIVERSITE DE**  
**MOBILITE INTERNATIONALE POUR**  
**DOCTORANTS**

**APPEL A CANDIDATURES**

**A- Objectif**

Soutien à la mobilité internationale des doctorants inscrits à Avignon Université. Cela concerne les doctorants (hors co tutelle) inscrits à l'Université d'Avignon qui souhaitent effectuer un séjour de recherche d'au moins 2 mois dans une structure d'accueil à l'étranger. Attention les doctorants étrangers partant en mobilité vers leur pays d'origine ne sont pas éligibles.

**B- Calendrier 2021**

Deux sessions d'examen des dossiers de candidatures seront organisées en 2021 :

- **Session 1** : les dossiers devront être déposés au plus tard le 11 mars 2021 pour être examinés par la commission de sélection le 23 mars 2021.
- **Session 2** : les dossiers devront être déposés au plus tard le 3 juin 2021 pour être examinés par la commission de sélection le 19 juin 2021.

**C- Conditions et modalités d'attribution**

- Les candidats doivent être en 1ère, 2ème ou 3ème année de thèse en 2020-2021. Les doctorants entrant en 4ème année de thèse pendant la période de mobilité ne sont pas éligibles.
- La mobilité doit commencer entre le 1er janvier 2021 et le 30 Juin 2021. Pour toute demande déposée pour la session 2 : la mobilité doit commencer entre le 1er Avril 2021 et le 30 Septembre 2021. Mobilité d'au moins 2 mois, non fractionnables.
- Tous les domaines de formation et toutes les destinations sont acceptés, SAUF pour les doctorants étrangers inscrits à Avignon Université souhaitant effectuer une mobilité vers leur pays d'origine.
- Allocation forfaitaire dont le montant est compris entre 1500 et 4000 euros. Le montant du soutien accordé est décidé, après étude du dossier de candidature, par la commission de sélection.
- La commission de sélection est constituée du bureau du CED et d'un représentant du service des relations internationales de l'UA. Elle pourra s'appuyer sur l'avis d'experts sollicités ponctuellement.
- L'allocation est versée en une seule fois, après réception par la Maison de la Recherche (MDR) de l'attestation d'arrivée dans la structure de recherche d'accueil, signée par le responsable local.
- Pour tout départ entre octobre 2020 et janvier 2021 l'allocation ne pourra pas être versée avant janvier 2021.



- La bourse est cumulable avec d'autres formes de financement qui pourraient être accordées au doctorant mais qui doivent être explicitement mentionnées dans le dossier de demande.

Le dossier à déposer à la Maison de la Recherche doit comporter :

- un formulaire de candidature dûment rempli et signé par le doctorant et par le directeur de laboratoire concerné à Avignon Université. Il comprend notamment le projet de recherche, le CV du candidat, le budget de la mobilité et une lettre de soutien du directeur de thèse à Avignon Université;
- une lettre d'invitation de la structure d'accueil (laboratoire, département, institut, centre de documentation...).

Les doctorants sélectionnés devront, à l'issue de la mobilité, fournir un bilan de 2 pages environ faisant état du déroulement du séjour et des travaux scientifiques effectués.

**CONTACT :** [gestion-ed@univ-avignon.fr](mailto:gestion-ed@univ-avignon.fr)

Maison de la recherche  
Collège des études doctorales  
74 rue Louis Pasteur  
84 029 Avignon cedex 1  
tél : 04.90.16.25.23